



MUNICIPALITE DE NOVILLE

PLAN GENERAL D'AFFECTATION (PGA)

PRESENTATION A LA POPULATION

**Le LUNDI 13 FEVRIER 2017
à 19h30 au BATTOIR**

Le règlement des constructions, appelé plan d'extension de la commune date de 1982.

Compte tenu de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) acceptée par le peuple en mars 2013 et entrée en vigueur en mai 2014 et de la mise en application dans le canton de Vaud par l'intermédiaire de son plan directeur, notre règlement est en révision depuis 4 ans (préavis 03-2012). Après avoir franchi les différentes phases étatiques et avant d'être mis à l'enquête publique, nous vous invitons à prendre part à une présentation publique menée principalement par le bureau Esplanade Aménagement, bureau d'aménagement mandaté pour mener cette tâche. La commission d'urbanisme de la commune a travaillé en étroite collaboration avec ledit bureau.

Ordre du jour

- **Présentation du Plan général d'affectation (PGA)** les zones à bâtir concernées par le PGA sont concentrées dans le village de Noville et le hameau de Crebelley; les autres secteurs constructibles de la commune, notamment le secteur des Fourches, sont déjà traités par la planification existante ou en cours d'étude.
- **Présentation du Plan partiel d'affectation En Brassey**
- **Questions / réponses**
- **Suite de la procédure (calendrier d'ensemble)**
- **Conclusions**

Nous vous attendons nombreux afin que vous puissiez être informés sur l'avenir de la Commune et vous exprimer.

LA MUNICIPALITÉ